

2020



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.



RPQS 2020

Les indicateurs techniques du service

Le tableau de bord des performances du service d'eau potable de 2020 est donné ci-dessous:

Description du service

	2019	2020
Estimation du nombre d'habitants desservis [D 101.0]	6 031	6 031
Nombre d'abonnés desservis	4180	4 246
Prix TTC du service pour 120 m3 [D102.0]	1,99 €/ m ³	2,17 €/ m ³

La qualité de l'eau

	2019	2020	
Taux de conformité bactériologique (%) [P101.1]	100%	100%	😊
Taux de conformité physico-chimique (%) [P102.1]	100%	100%	😊

La ressource, la distribution et la consommation

	2019	2020	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (%) [P103.2B]	120	120	😊
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/jour) [P106.3]	1,8	1,38	😊
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /km/jour) [P105.3]	2,2	1,64	😊
Rendement brut du réseau de distribution (%) [P104.3]	72,29	77,2 %	😊
Taux moyen de renouvellement des réseaux [P107.2]	-	-	😐
Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]	80%	84,3%	😊

Relations avec les usagers

	2019	2020	
Délais maximal d'ouverture de branchement [D151.0]	2	2 jours	😊
Taux de respect du délai maximal pour l'ouverture des branchements [P152.1]	90,5%	100%	😊
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]	1,3%	1,16%	😊
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [P109.0]	-	0,0001 €/m3facturés	😊
Taux de réclamations pour 1000 abonnés [P155.1]	8,9	9,2	😐

Gestion financière

	2019	2020	
Durée d'extinction de la dette [P153.2]	1,1	0,9	😊

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	4
1.1. Organisation administrative du service	4
1.2. Estimation de la population desservie	4
1.3. Conditions d'exploitation du service.....	4
1.4. Prestations assurées dans le cadre du service.....	4
1.5. Conventions d'achat ou de vente d'eau.....	5
1.6. Ressources en eau	5
1.7. Nombre d'abonnements.....	6
1.8. Volumes mis en distribution et volumes vendus.....	6
1.9. Linéaire du réseau de distribution.....	6
2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	7
2.1. Fixation des tarifs en vigueur	7
2.2. Prix du service de l'eau potable.....	7
2.3. Prix de l'eau [tarif hors redevance de pollution domestique]	7
2.4. Recettes d'exploitation	9
2.5. Taux d'impayés	9
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	9
3.1. Qualité de l'eau.....	9
3.2. Protection des ressources en eau.....	10
3.3. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	10
3.4. Performance du réseau	12
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	15
4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice 2020	15
4.2. Etat de la dette.....	17
5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	18

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1.1. Organisation administrative du service

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DE BARJAC regroupe les communes de BARJAC, BESSAS, ISSIRAC, LA BASTIDE DE VIRAC, LE GARN, MONTCLUS, ORGNAC, SAINT-BRÉS, SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLUS, SAINT-SAUVEUR DE CRUZIERES, SALAVAS et VAGNAS.

1.2. Estimation de la population desservie

La population permanente desservie est d'environ **6 031 habitants** (population légale 2016).

1.3. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société S D.E.I en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010. La durée du contrat est de **12 ans**. Il prend fin le 31 décembre 2021. Les principaux avenants au contrat sont : suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2015	Prise en compte des dispositions de la Loi Warsmann concernant le traitement des surconsommations pour fuite;
		Prise en compte des dispositions de la Loi Construire sans Détruire relative à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains;
		Intégration au périmètre affermé du réservoir de Vagnas, du surpresseur de Sabonadière et de l'unité de traitement aux Ultra-Violets de Pouzaras;
		Prise en charge par le Syndicat de l'achat d'eau au SEBA à hauteur de 200 000 m ³ annuels;
		Compléments au Bordereau de Prix et au Compte d'Exploitation Prévisionnel;
		Modification du tarif et de la formule d'indexation annuelle,
2	01/01/2020	Evolution du patrimoine affermé, intégration des postes de rechloration
		Adaptation du plan de renouvellement des équipements pour les 3 dernières années du contrat
		Evolution de la rémunération au 01/01/2020
		Prise en compte de la loi Hamon et Brottes

1.4. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société S D.E.I sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des accessoires hydrauliques (vanne, ventouse, etc.), des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électriques et électromécaniques, des installations de télésurveillance, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics

La collectivité prend en charge le renouvellement de la voirie, des canalisations, des captages, des clôtures, des poteaux incendie et du génie civil.

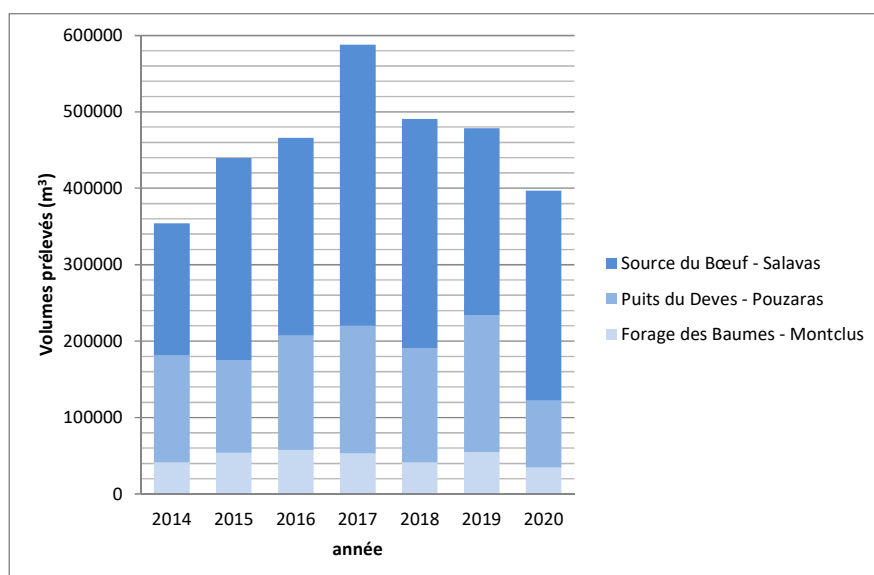
1.5. Conventions d'achat ou de vente d'eau

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Import Permanent	SYNDICAT DE LA BASSE ARDECHE	Débit souscrit 24 l/s		

1.6. Ressources en eau

- Volumes prélevés

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2019 [m³]	Prélèvement 2020[m³]	Variation N/N-1
Forages du Boeuf SALAVAS Prélèvement en nappe souterraine	95	300 597	245 145	34 543	-36,8%
Forage des Baumes MONTCLUS Prélèvement en nappe souterraine	50	41 466	54 627	87 349	-51,1%
Puits du Deves - Pouzaras SALAVAS Prélèvement en nappe souterraine	55	148 868	178 756	274 955	-12,2%
Total des prélèvements [m³]		490 931	478 528	396 847	-17,1%



- Importations d'eau

Imports depuis	Importés en 2018 [m³]	Importés en 2019 [m³]	Importés en 2020 [m³]	Variation N/N-1
Syndicat de la Basse Ardèche	212 980	235 321	270 599	15%

- Total des volumes d'eau potable mis en distribution

Total des ressources [m³]	2018	2019	2020	Variation N/N-1
Ressources propres	490 931	479 690	396 847	-17,1%
Importations	212 980	235 321	270 599	15%
Total général	703 911	715 011	667 446	-6,5%

Comme en 2019, le syndicat n'a pas exporté d'eau au cours de l'exercice 2020. L'import SEBA a augmenté en conformité avec l'engagement demandé au délégataire d'importer 270 000m³ (convention SEBA).

1.7. Nombre d'abonnements

Abonnements	2018	2019	2020	Variation N/N-1
Nombre d'abonnements domestiques	3 876	3 918	3 978	1,5%
Nombre d'abonnements collectivités	120	123	120	-2,4%
Nombre d'abonnements professionnels	126	139	148	6,5%
Nombre total d'abonnements	4 122	4 180	4 246	1,6%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

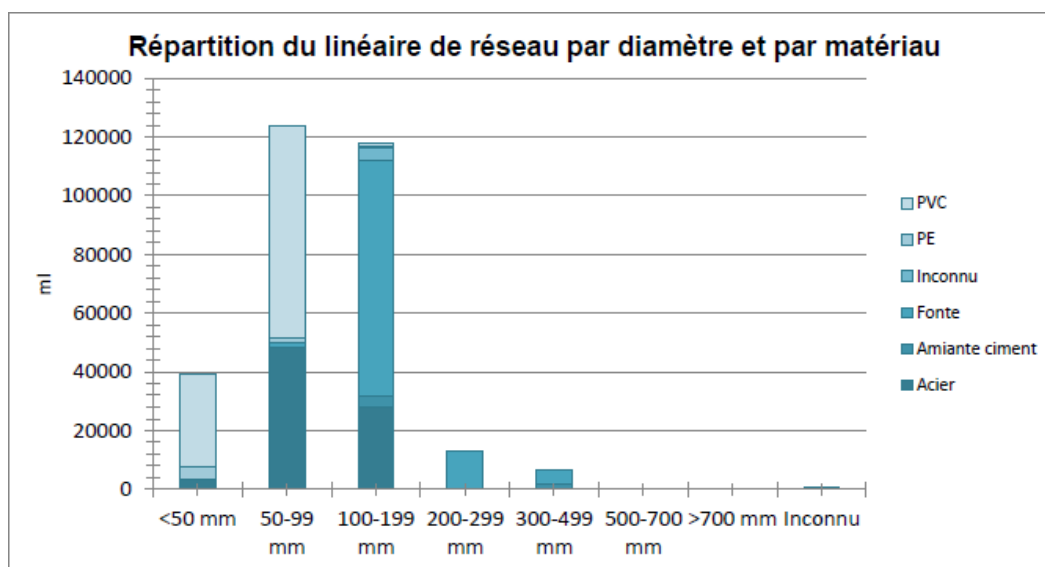
1.8. Volumes mis en distribution et volumes vendus

Volumes [m ³]	2018	2019	2020	Variation
Volume produit	490 931	479 690	396 847	-17%
Volume importé	212 980	235 321	270 599	15%
Volume mis en distribution	703 911	715 011	667 446	-7%
Volume vendu aux abonnés domestiques	406 877	369 984	378 998	2%
Volume vendu aux collectivités	21 085	21 123	15 166	-28%
Volume vendu aux professionnels	55 759	71 049	78 962	11%
Volume total vendu aux abonnés	483 721	462 156	473 126	2%

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : **95 m³** par an stable depuis 2018.

1.9. Linéaire du réseau de distribution

	2018	2019	2020	Variation N/N-1
Linéaire du réseau hors branchements en km	300,9	300,9	301,3	0,13%



2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes

Part fixe : 31€HT/an et part variable pour une consommation inférieure à 120m³ : 0,48€HT/m³.

Les tarifs concernant la part de la société S D.E.I sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

2.2. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- **Redevance de pollution domestique par commune**

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2018	1er jan 2019	1er jan 2020	1er jan 2021
Redevance de pollution domestique	0,29	0,27	0,27	0,28

2.3. Prix de l'eau [tarif hors redevance de pollution domestique]

- **Evolution du tarif de l'eau pour 2021**

		Désignation	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation N/N-1
Part de l'exploitant	Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,56	40,2	1,62%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 120 m ³)	0,592	0,601	1,52%
		N° 2 (121 à 1 000 m ³)	0,592	0,601	1,52%
		N° 3 (> 1 000 m ³)	0,592	0,601	1,52%
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31	31	0,00%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 120 m ³)	0,48	0,48	0,00%
		N° 2 (121 à 1 000 m ³)	0,75	0,75	0,00%
		N° 3 (> 1 000 m ³)	0,85	0,85	0,00%
Redevances et taxes	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) [€/m ³]		0,098	0,1061	8,27%
	TVA		11,60 (5,50%)	13,61	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

	AEP 2020			AEP 2021		
	Qté	PU €HT	Pt	Qté	PU €HT	Pt
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU						
Délegataire						
Abonnement	1	39,560	39,56	1	40,200	40,2
Part variable T1 (0-120)	120	0,592	71,04	120	0,601	72,12
SIE BARJAC						
Part fixe	1	31	31	1	31	31
Part variable	120	0,48	57,6	120	0,48	57,6
Préservation des ressources en eau (AERM)	120	0,098	11,76	120	0,1061	12,73
ORGANISMES PUBLICS ET TVA						
lutte contre la pollution	120	0,27	32,4	120	0,28	33,6
TVA 5,5%			13,385			13,60
Total €TTC			256,745			260,85
€TTC / m3			2,140			2,174

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ y compris redevance pollution pour 2020 vs 2021

	1er jan 2017	1er jan 2018	1er jan 2019	1er jan 2020	1er jan 2021	Variation N/N-1
Exploitant	97,18	98,2	100,86	110,6	112,32	1,56%
Collectivité	97,4	97,4	87,4	88,6	88,6	0,00%
Préservation des ressources en eau	9	4,8	5,64	11,76	12,73	8,25%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	34,8	34,8	32,4	32,4	33,6	3,70%
TVA	13,11	12,936	12,45	13,4	13,61	1,57%
Total [€ TTC]	251,49 €	248,14 €	238,75 €	256,76 €	260,86 €	1,60%

Prix théorique 2021 du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,174€/m³ Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0018 €/l

2.4. Recettes d'exploitation

- **Recettes de la collectivité**

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

	2018	2019	2020	Variation N/N-1
Recettes totales de vente d'eau	469 650,00 €	405 920,00 €	417 230,00 €	3%

- **Recettes de l'exploitant**

	2018	2019	2020	Variation N/N-1
Recettes de vente d'eau	416 440,00 €	236 550,00 €	261 870,00 €	11%
dont abonnements	173 240,00 €	180 880,00 €	186 540,00 €	3%
Total recettes de vente d'eau	416 440,00 €	417 430,00 €	461 220,00 €	10%
Autres prestations aux abonnés	19 430,00 €	20 620,00 €	24 970,00 €	21%
Facturation et recouvrement pour l'Agence de l'Eau	1 630,00 €	1 620,00 €	1 630,00 €	1%
Facturation et recouvrement Assainissement	-660,00 €	5 230,00 €	7 790,00 €	49%
Total des recettes	436 840,00 €	444 900,00 €	495 610,00 €	11%

2.5. Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'impayés (P257)	0,4 %	0,17 %	0,55%	0,9%	0,85%	1,3%	1,16%

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

3.1. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Résultats du contrôle réglementaire :

Conformité	Nombre de prélèvements réalisés	Conformité
Bactériologique	42	100 %
Physico-chimique	37	100 %

3.2. Protection des ressources en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est le suivant sur l'ensemble des forages :

Taux	Actions types	Nom du forage
0%	aucune action	
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours	
40%	avis de l'hydrogéologue rendu (2007)	Forage des Baumes
50%	dossier déposé en préfecture (Prévu pour 2016)	
60%	arrêté préfectoral	
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	Forage du Bœuf, Puits de Deves-Pouzaras, Import d'eau traitée depuis le SEBA.

La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services est de **84%** (l'indice stable depuis 2018).

3.3. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120. Elle est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

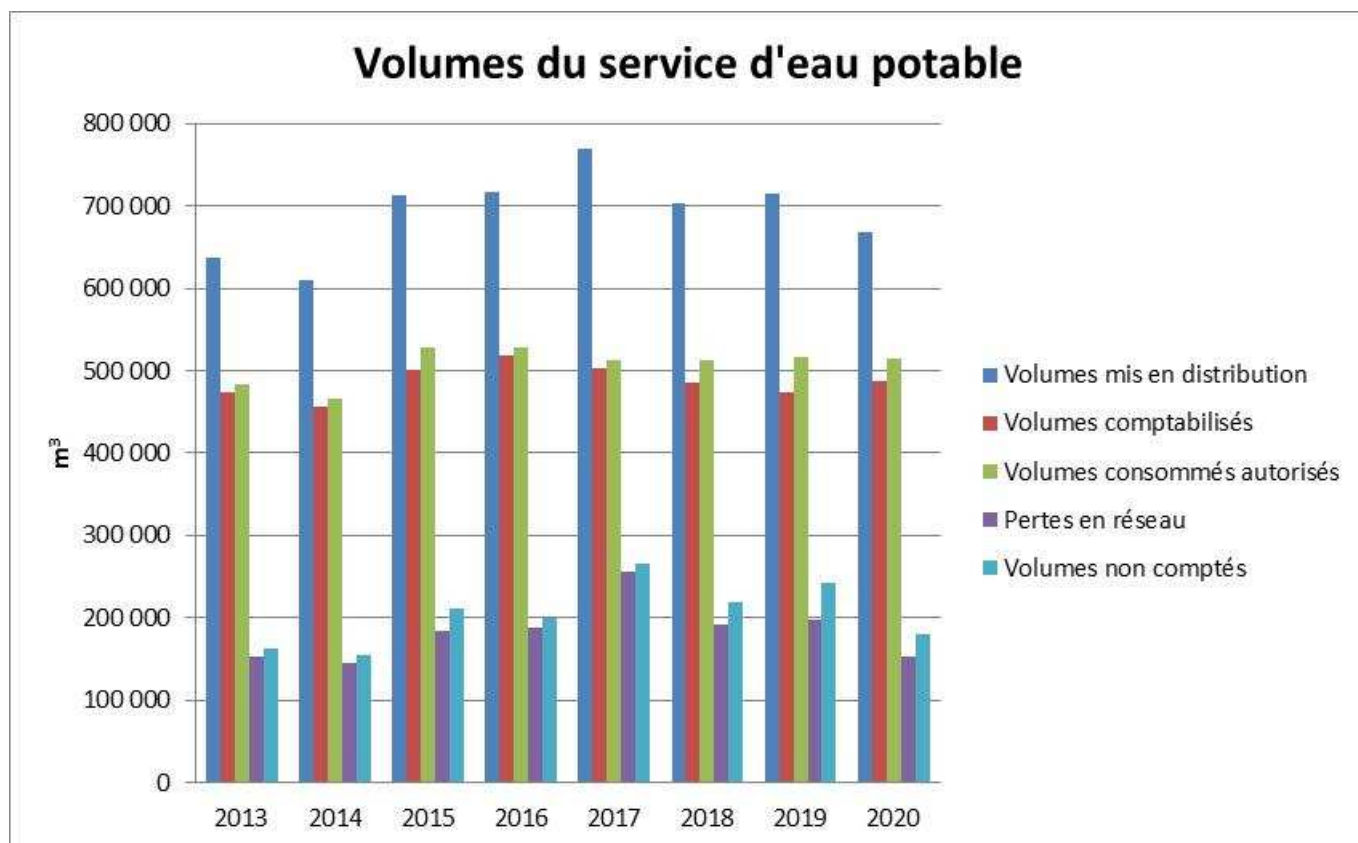
		nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à prendre en compte
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, P.I,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
	TOTAL	120

- (1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Partie A : plan des réseaux	
VP.236	10
VP. 237	5
Partie B : inventaire des réseaux	
VP.238 – VP 240	10
VP.239	5
VP.241	15
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
VP.242	10
VP.243	10
VP.244	10
VP.245	10
VP.246	10
VP.247	10
VP.248	10
VP.249	5
TOTAL	120

3.4. Performance du réseau

Indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation N/N-1
Volumes mis en distribution	712 272	716 914	768 414	703 911	715 011	667 446	-6,7%
Volumes comptabilisés	500 517	518 092	502 342	485 103	473 427	486 702	2,8%
Volumes consommés autorisés	527 449	528 032	512 417	511 984	516 913	515 123	-0,3%
Pertes en réseau	184 823	188 882	255 997	191 927	198 098	152 323	-23,1%
Volumes non comptés	211 755	198 822	266 072	218 808	241 584	180 744	-25,2%
Linéaire du réseau de distribution	300,407	300,6	300,8	301,025	300,837	301,3	0,2%
Période d'extraction de données (jour)	365	366	365	365	356	365	
Indice linéaire de pertes	1,69	1,72	2,33	1,75	1,80	1,38	-23,3%
Indice linéaire des volumes non comptés	1,93	1,81	2,42	1,99	2,20	1,64	-25,5%



- **Rendement du réseau de distribution**

Il s'agit des (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations).

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation N/N-1
Rendement du réseau de distribution [%]	74,2%	74,1%	73,7%	66,69%	72,70%	72,29	77,2	6,8%
Seuil de rendement selon le décret 2012/97 [%]		65,8 %	66,0 %	65,93 %	65,93 %	65,94	66,8	

Sur la base des chiffres et données communiqués par l'exploitant du réseau, le rendement du réseau est en hausse significative baisse par rapport à 2019.

L'avenant n°2 précise que le délégataire s'est engagé à respecter un rendement minimum de 75%. Le rendement du réseau est supérieur au rendement objectif.

- **Indice des volumes non comptés**

Il s'agit de (l'estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,93	1,81	2,42	1,99	2,2	1,64

- **Indice linéaire de pertes en réseau**

Il s'agit des pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

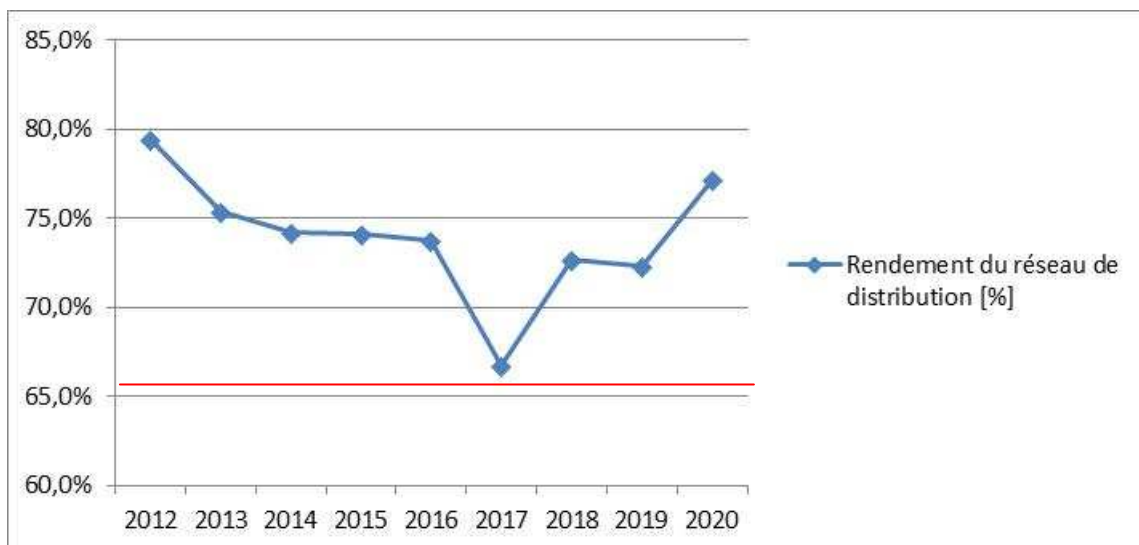
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,7	1,72	2,33	1,75	1,8	1,38

- **Indice linéaire de consommation et rendement objectif réglementaire**

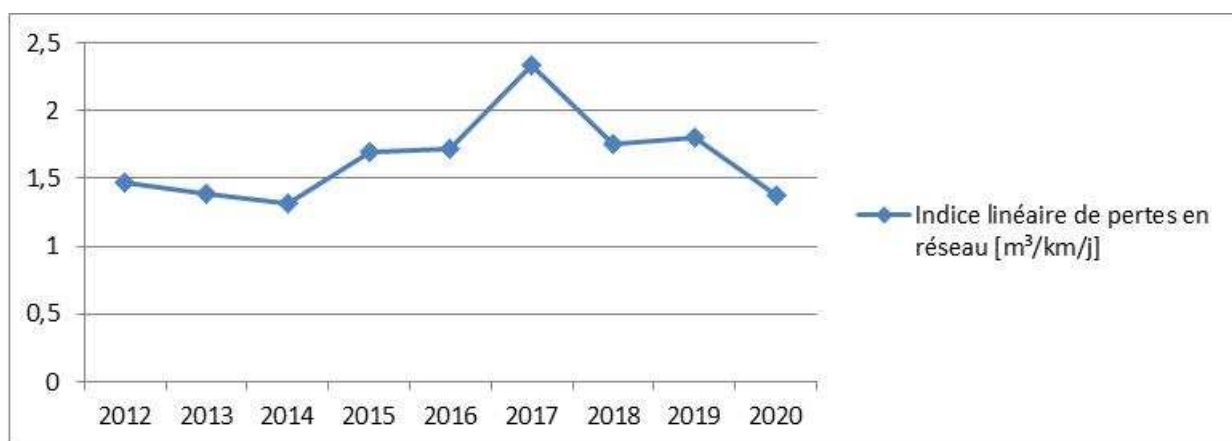
Il s'agit des (consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4,8	4,8	4,7	4,7	4,8	4,7

- Evolution du rendement du réseau de distribution



- Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice 2020

Détail des titres émis en 2020 pour les travaux réalisés par la collectivité :

COMPTES	OPERATIONS	TRAVAUX HT			
		en cours 2019	réalisés en 2020	A intégrer fin 2020	en cours 2020
2315-80111	Travaux urgents		78 017,80	78 017,80	0,00
2315-80211	Etudes APS		40 288,90	40 288,90	0,00
2315-82017	Renf La Ramade et Séléziou Issirac	241 485,91		241 485,91	0,00
2315-73019	Renforcement Beth Orgnac l'Aven	154,75	238 700,88	238 855,63	0,00
2315-80019	Diagnostic Réservoir	25 546,82		25 546,82	0,00
2315-80119	Chlorations intermédiaires	10 665,12	68 990,00	79 655,12	0,00
2315-81019	Renforcement mas reboul Barjac	89 116,66	112 600,33	201 716,99	0,00
2315-81219	Double conduite Vagnas Barjac	200,00	56 004,76		56 204,76
2315-802020	Réhabilitation bâche de reprise		213 839,90	213 839,90	0,00
2315-72020	Renf Les Claux Labastide de Virac		91 259,20		91 259,20
2315-73020	Renf centre village Orgnac l'Aven		10 561,99		10 561,99
TOTAUX		367 169,26	910 263,76	1 119 407,07	158 025,95

- Renouvellement sur les installations par le délégataire (106 725€)

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
VAGNAS-Réservoir/Reprise de Vagnas-Rochette-RVT-Remplacement lot disjoncteurs défectueux	7 254,04
SALAVAS-RESERVOIR_SALAVAS-RVT-renouvellement vannes PN40	2 831,68
ORGNAC L'AVEN-Réservoir D'orgnac-RVT-Compteur distribution	992,02
LABASTIDE DE VIRAC-REPRISE COMBALET LABASTIDE DE VIRAC-RVT-Rnvt télé-surveillance	1 285,90
SALAVAS-RESERVOIR_SALAVAS-RVT-compteur refoulement	4 358,05
SALAVAS-RELAIS_SALAVAS-RVT-Armoire électrique	20 341,27
SALAVAS-RELAIS_SALAVAS-RVT-pompes reprise 1, 2 et 3	18 438,30
ORGNAC L'AVEN-Réservoir/Surpresseur de la Forestière-RVT-REPLACEMENT POMPE DOSEUSE CHLORE	1 348,08
ORGNAC L'AVEN-SURPRESSEUR_RESERVOIR_LA FORESTIERE-RVT-Armoire Electrique + Télé-surveillance	11 045,25
SALAVAS-RESERVOIR_SALAVAS-RVT-portes accès réservoir	11 003,30
VAGNAS-Réservoir/Reprise de Vagnas-Rochette-RVT-ballon AB service Prades	2 387,92
ORGNAC L'AVEN-SURPRESSEUR_RESERVOIR_LA FORESTIERE-RVT-ballon AB	2 571,64
SALAVAS-RESERVOIR_SALAVAS-RVT-vannes PN40 et conduite	22 867,69
-	106 725,14

- Branchement : Renouvellement d'une unité (7 561€)

Renouvellement des branchements	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Branchements	7 561,03
Total	7 561,03

4.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	545 953,12 €	497 347,60 €	466 158,75 €	435 125,22 €	402 906,71 €	370 688,20 €
Remboursements au cours de l'exercice	68 417,58 €	68 417,58	48 587,59 €	48 576,38 €	48 587,59 €	48 587,59 €
Dont en intérêts	20 812,06 €	20 812,06 €	18 687,51 €	17 542,85 €	16 357,87 €	16 357,87 €
Dont en capital	47 605,52 €	47 605,52 €	29 900,08 €	31 033,53 €	32 218,51 €	32 218,51 €

L'endettement brut par abonné au 1^{er} janvier 2020 correspond à (encours de la dette / nombre d'abonnés). L'endettement brut du service est de **87€** par abonné (contre 96€ en 2019).

La charge financière nette par abonné correspond à (annuité à venir – subvention en annuité)/nombre d'abonnés). La charge financière du service est de **9,7 €** par abonné.

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2016	2017	2018	2019	2020
Montants des abandons de créance	5680,32 €	119,82 €	77,34 €	10,34	33,66
Montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
dont part délégataire	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
nombre de demandes reçues	1	9	4	1	1
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€